

COMPTE-RENDU DU COURS DE RENE LEVY

Le 3 mars 2014

משנה מסכת אבות פרק ב משנה ב. רבנן גמליאל בנו של רבי יהודה הנשיא אומר יפה תלמוד תורה עם דרך ארץ שגניעת שנייהם משכחת עונו וכל תורה שאין עימה מלאכה סופה בטילה ונוררת עונו וכל העמלים עם הציבור יהיוعمالים עימם לשם שמיים שזכות אבותן מסייעתן וצדקהם עומדת לעד ואתם מעלה אני עליכם כאילו עשיתם:

Résumé

L'expression rabbinique *déreh érets* est présente sous diverses acceptations dans la Michna, dans les Talmoudim et dans les Midrachim. Comment comprendre alors l'enseignement de Rabban Gamliel ? Notre hypothèse générale est la suivante : le *déreh érets* désigne toute voie, au sens métaphorique, qui mène au *yichouv ha-'olam*, expression qui dit à la fois l'habitation de la terre par les hommes et l'absence de troubles sociaux. Elle désigne la conscience éthique, qui est une conscience de monde visant à l'accomplissement du monde humain.

Notre michna commence par : « Rabban Gamliel (II), fils de Rabbi Yéhouda ha-Nassi, dit : “Belle est l'étude quand elle s'accompagne de *déreh érets*, car la peine conjointe des deux fait oublier la faute...” »

Nous nous arrêterons pour le moment à cette première proposition. Le mot *déreh* se trouve associé à *érets* dans la Bible, mais pas dans le sens utilisé par les rabbins. *Déreh* peut signifier dans la Bible :

- « chemin » ;
- « en direction de » ;
- « via- » ;
- « l'espace de » (par exemple *déreh chelochet yamin*) ;
- « voie » ou « conduite » dans le sens métaphorique (comme dans l'Ecclésiaste et les Proverbes)
- « usage », « manière » (par exemple *déreh artsam* et *déreh 'iram*).

L'expression emphédéreh érets sans l'article défini n'est pas présente dans la Bible. Dans le langage rabbinique, la perte de l'article défini est notable, ce qui donne un sens différent à *déreh ha-aretz* et à *déreh érets*.

L'expression rabbinique a au moins quatre acceptations dans le Talmud :

- Dans Tb *Pesahim* 86b, on a une baraïta : « quiconque boit un verre d'une seule traite est un glouton, en deux fois c'est du *déreh érets*, en trois c'est de la fatuité. » Ici, il s'agit de bonnes manières, de bienséance.
- Dans Tb *Sota* 44a, on a un passage où l'on dit qu'il faut, avant de se marier, avoir des revenus (*parnassa*), construire une maison puis épouser une femme. Le sens n'est plus la bienséance, mais une conduite de bon sens.

– Dans l'Aggada de Pâque, il est question de la privation de commerce charnel. C'est dans cette même acception que dans Tj *Ketoubot* 37b, on défini aussi '*ona* par le commerce charnel.

– Tb *Berakhot* 35b, on lit « Nos maîtres ont enseigné : “Et tu engrangeras ta récolte de céréales, de raisin et d'huile... (Deutéronome 11)” Qu'est-ce que cela signifie si l'on sait par ailleurs que l'étude doit être permanente ? On pourra croire qu'il faille le prendre à la lettre ! et Rabbi Ismaël de répondre qu'il faut se conformer à l'usage du *dérehk érets* [donc qu'il faut assurer sa subsistance]. Rabbi Chim'on bar Yohaï dit : “Est-ce possible ? L'homme, sitôt qu'il laboure, sème, moissonne, bat le blé, vanne ; quand l'homme viendra-t-il à étudier ? Tant qu'Israël fait la volonté du ciel, le travail nécessaire à sa subsistance est fait par d'autres, comme il est dit “Des étrangers se sont levés, ils ont mené paître vos troupeaux” (Isaïe 61,5), mais quand Israël ne fait pas la volonté du ciel, lui-même fait le travail nécessaire à sa subsistance, selon le verset “Et tu engrangeras ta récolte...”. Pire, il fait même le travail nécessaire à la subsistance des autres.” » L'expression *dérehk érets* prend ici le sens de travail.

Dans *Avot*, il y a d'autres occurrences de *dérehk érets*. La plus ancienne est celle de Rabbi Nehounia ben Aqana, contemporain de Rabbi Yohanan ben Zakaï, dans *Avot* 3,5 : « Quiconque prend sur lui le joug de la Tora est affranchi du joug de l'État (*malkhout*) et du joug du *dérehk érets*. Quiconque s'en départit est accablé du joug de l'Etat et du *dérehk érets*. » *Dérehk érets* ici est pris en mauvaise part dans le trio Tora, *malkhout* et *dérehk érets*. On a une autre acception de notre expression en *Avot* 3,17 : « Rabbi Élazar ben Azaria dit : “S'il n'y pas de Tora, pas de *dérehk érets*, s'il n'y a pas de *dérehk érets*, pas de Tora...” »

La question qui se pose est le pourquoi de la référence à la terre dans l'expression *dérehk érets*. De plus, qu'y a-t-il de commun aux expressions rabbiniques ci-dessus ?

Dérehk ha-arets se traduit par la voie de la terre. *Dérehk érets* doit se comprendre comme une voie terrestre. On pourrait alléguer que parfois le nom, même sans l'article défini, s'emploie comme un absolu, comme par exemple la justice (*tsédaqa*), la sagesse (*hokhma*). Ce ne peut aussi être le cas de « *érets* », car un nom n'est employé à l'absolu que quand il désigne une idée abstraite. Par conséquent, *dérehk érets* ne peut signifier la voie de la terre, mais une voie terrestre, où le complément de nom à valeur d'adjectif. Le régime de *dérehk* est l'indéfini, d'où la traduction « une voie terrestre ». C'est précisément parce qu'on parle d'une voie et non de *la* voie, que *dérehk érets* peut désigner des choses différentes, toutes représentant une voie terrestre : l'exercice d'un métier, le bon sens, la bienséance et le commerce charnel. Quand on parle de '*ona*', on désigne le commerce charnel, une voie terrestre, par euphémisme. Dans l'acception de bienséance, il s'agit de bonnes manières.

C'est là qu'intervient l'enseignement « *dérehk érets qedma la-Tora* » (Midrach Lévitique rabba) : « le *dérehk érets* a précédé de vingt-six générations le don de la Tora ». Tous les commentateurs entendent ici l'éthique. Cette fois, l'emploi de *dérehk érets* est absolu, ce qui signifie qu'avant le don de la Tora, le *dérehk érets* a pu désigner quelque chose d'absolu. Illustrons l'absolu par un exemple : *michpat* signifie primitivement soit un acte législatif, soit une loi, soit une sentence. Mais *michpat* a fini par signifier Justice, l'idée abstraite de Justice.

D'où vient que l'on puisse tirer une idée abstraite de *dérehk érets* ? Quel est cet idéal de l'on appelle *dérehk érets* ? Pour Maïmonide, cet idéal est l'éthique. S'il faut traduire *dérehk érets* par l'éthique, c'est à condition d'entendre non pas l'éthique au sens de Lévinas, mais ce que Maïmonide en pense à la suite d'Aristote, notamment la correction des mœurs, idéal qui se dégagerait de l'exemple talmudique du nombre convenable de gorgées. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas tirer d'idée abstraite du sens du travail ou de l'effort pour se nourrir. Le souci de la subsistance ne peut constituer un idéal, n'en déplaise à rabbi Ismaël. Il n'y a pas d'idéal du travail : l'idéal est au contraire de ne pas travailler, comme le dit rabbi Chimon bar Yohaï. Il faut entendre le joug d'une voie terrestre, en l'occurrence le travail, dans l'enseignement de Rabbi

Nehounia ben Aqana, qui lie *dérehk érets* à *malkhout* et *Tora*.



Quel est le sens général de *dérehk érets* à partir des quatre occurrences relatives du Talmud et de l'occurrence absolue du Midrach ? Notre hypothèse est la suivante : le *dérehk érets* désigne toute voie, au sens métaphorique, qui mène au *yichouv ha-‘olam* (à distinguer du *ma‘amad ha-‘olam*¹). L'expression *yichouv ha-‘olam* dit à la fois l'habitation de la terre par les hommes et l'absence de troubles sociaux.

Les quatre modalités relatives du *dérehk érets* conduisent au *yichouv ha-‘olam* : la reproduction et le travail concourent à l'habitation de la terre, la bienséance et la coutume à l'absence de troubles, le tout pouvant se dire dans un seul terme et dans un emploi absolu : l'éthique, entendu comme tout ce qui mène au *yichouv ha-‘olam*. *Le souci même de la subsistance doit relever de l'éthique et non de la nécessité.*

Il y a donc la possibilité d'une conscience éthique dans la subsistance et non seulement un conformisme, une peur du lendemain ou un égoïsme. Cette possibilité se réalise seulement si l'on accède à l'idée de *yichouv ha-‘olam*, de voie terrestre (qu'il faut opposer au *dérehk ha-Tora*), dans l'intention de l'accomplissement du monde humain. Il faut voir dans sa propre subsistance non seulement sa propre persistance – l'extension de son égoïsme – mais aussi l'accomplissement du monde humain, ce qui est possible seulement si l'on accède à ce que l'on appellera la conscience de monde, qui précède de vingt-six générations la conscience juive (le don de la *Tora* au Sinaï, *matan Tora*). C'est seulement à partir de là que l'on vit autrement la bienséance, le travail, la conduite de bons sens et le commerce charnel.

¹Sur cette distinction, voir nos cours sur *Avot I,2* et *Avot I,18*.